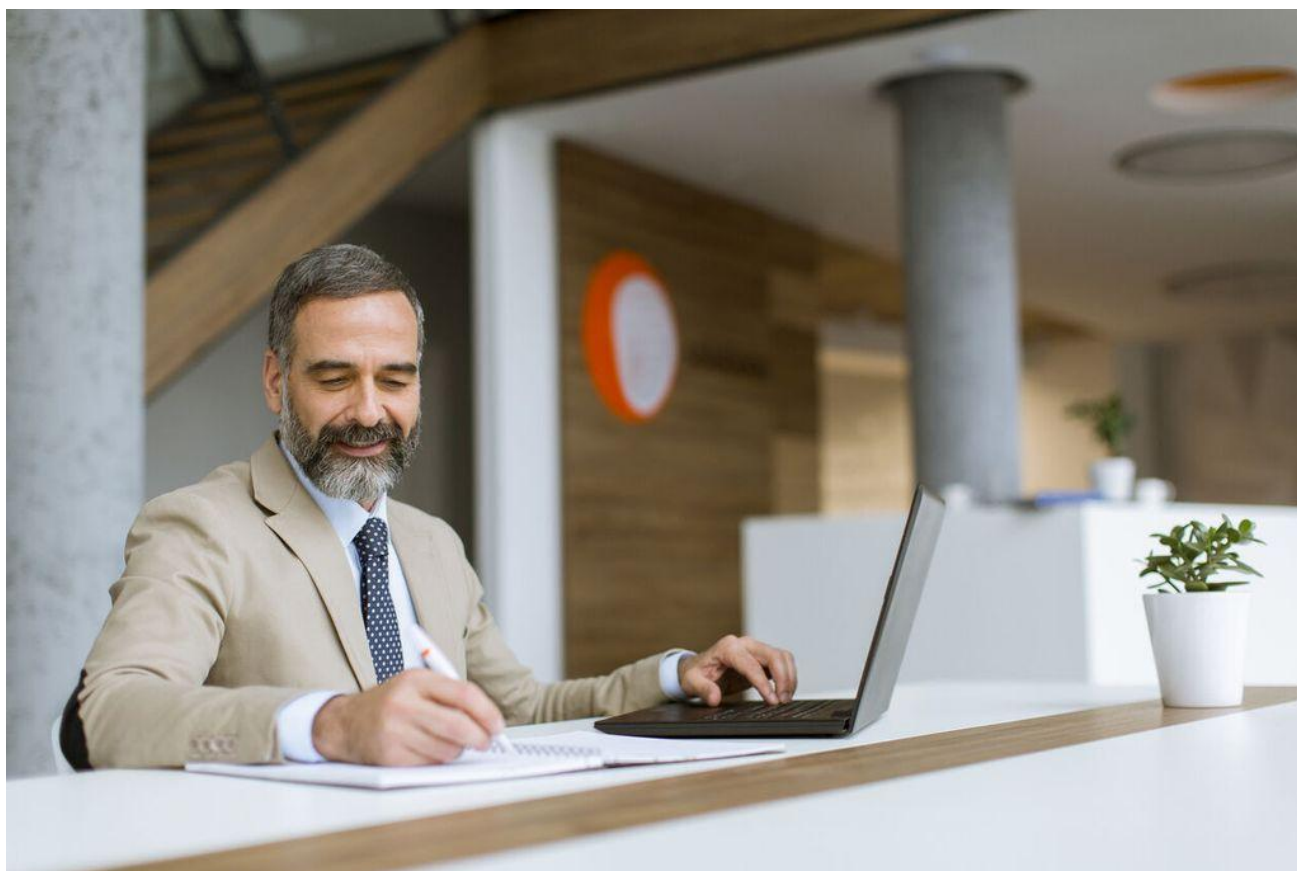




Retraite : est-il intéressant de racheter mes trimestres d'études ?



© Getty Images/iStockphoto

Salarié, je souhaite prendre ma retraite en 2021, à 62 ans. Il me manquera 2 trimestres pour avoir le taux plein. Est-ce intéressant de racheter mes trimestres d'études, sachant que je suis imposé dans la tranche à 30 % ?

D'une manière générale, **nous ne conseillons pas de rachat plus de 2 à 3 ans avant l'âge de départ à la retraite** . En effet, vous risquez d'avoir racheté des trimestres pour rien si la législation change. C'est encore plus vrai avec la réforme à venir .



Dans votre cas, à 2 ans de l' âge légal , c'est le bon moment pour faire les calculs car il est peu probable que la législation change pour vous. En premier lieu, il faut veiller à **ne pas en racheter trop** , car en avoir plus que nécessaire pour le taux plein ne sert à rien. En outre, l'effet du rachat sur la retraite de base est limité du fait du mode de calcul de la retraite de base, qui est limitée à 50 % du plafond de la sécurité sociale.

Le rachat peut s'avérer plus rentable sur la retraite complémentaire . Ainsi, si vous pouvez prétendre à 30 000 € par an de retraite complémentaire, mais que vous subissez une décote de 2 %, l'effacement de cette décote vous fait gagner 600 € par an. À comparer avec le prix du rachat pour évaluer la rentabilité de l'opération. Même sans la déduction fiscale, le rachat peut donc être pertinent. Reste que, si vous atteignez le taux plein grâce au rachat de trimestre pour pouvoir partir à 62 ans, vous subirez le malus de l'Agirc-Arrco de 10 % pendant 3 ans...

Pour l'éviter, vous pouvez ne racheter **qu'un seul trimestre** , ce qui limitera votre décote à un trimestre si vous tenez absolument à partir à 62 ans. Vous aurez ainsi une décote viagère, mais éviterez le malus Agirc-Arrco et "économiserez " le rachat d'un trimestre. Pour vous décider, il faut vous livrer à des calculs. Un conseiller privé peut vous aider.

Merci à Valérie Batigne, présidente de Sapiendo-Retraite.